

# Département de la Moselle

## Arrondissement de Boulay

### Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

---

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

---

### Séance du 24 octobre 2024

Etaient présents :

*Monsieur François GOSSLER (Bannay), Madame Christine THIEL (Berviller), Monsieur Jean-Michel OGET (Bettange), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville-sur-Nied), Madame Sylviane MEGEL-FESTOR, Monsieur Turgay KAYA, Monsieur Philippe SCHUTZ, Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Vincent CRAUSER, Madame Murielle HECHT (pouvoir de Monsieur Alain PIFFER), Madame Cristelle EBERSVEILLER, Monsieur Didier TALAMONA, Mme Anne KRIKAVA (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur François BIR (Denting), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Monsieur Roger FLEURY (pouvoir de Mme Eléonore PRZYBYLA), Madame Nicole KACHLER (Pouvoir de Monsieur Pascal RAPP) (Falck), (Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Mme Roselyne DA SOLLER (pouvoir de M. Joseph KELLER) (Hergarten-aux-Mines), Madame Patricia JAGER (Helstroff), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Antonio MONGELLI (Mégange), Madame Rachel SESKO (pouvoir de Mme Joëlle HOFFMANN), Monsieur Jean NAVEL (Merten), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Monsieur Jean-Marie KIEFFER (Narbéfontaine), Monsieur René DEOM (Niedervisse), Monsieur Serge SCHNEIDER (Tromborn), Monsieur Gérard SIMON (Maire d'Ottonville-Ricrange), Monsieur Thierry UJMA, (pouvoir de Monsieur André ISLER), Monsieur Fabrice CHILLES (Piblange), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Emmanuel MICHEL (Téterchen), Monsieur Denis BUTTERBACH (pouvoir de M. Michel ARNOULD) (Valmunster), Madame Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).*

*Sous la présidence de M. Jean-Michel BRUN, Président*

*Conseillers en fonction : 59*

*Conseillers présents : 49*

*Dont représentés : 7*

*Conseillers absents : 10*

#### **POINT N°1 : Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Président propose que M. Laurent DANNER, Directeur Général des Services, soit désigné secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires,

### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) De désigner M. Laurent DANNER, Directeur Général des Services comme secrétaire de séance,

---

### **POINT N°2 : Adoption du compte rendu du conseil communautaire du 18 juillet 2024**

Monsieur le Président informe que le compte-rendu du dernier conseil communautaire a été envoyé à tous les conseillers communautaires. Aucune remarque n'étant formulée,  
Après en avoir délibéré,  
Les conseillers communautaires,

### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'approuver le compte rendu du Conseil Communautaire du 18 juillet 2024,

---

### **POINT N°3 : Transfert des réseaux d'assainissement présent dans l'actif des communes**

Monsieur Franck ROGOVITZ, Vice-Président indique que le centre de gestion comptable de Saint-Avold a relevé que des réseaux d'assainissement figuraient encore dans l'inventaire de certaines communes sous le compte 21532. Pourtant, la compétence en matière d'assainissement a été transférée à la Communauté de Communes. Par conséquent, ces réseaux, actuellement inscrits à l'actif des communes, doivent être transférés à la CCHPB par le biais de délibérations concordantes. Lors de sa séance du 27 mars 2024, la commune de Boulay a délibéré le transfert de ces réseaux pour un montant de 116 136,68 €. Ce montant sera intégré à l'actif du budget assainissement de la CCHPB.

Après en avoir délibéré,  
Les conseillers communautaires,

### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'approuver le transfert de l'actif de la commune de Boulay correspondant à des dépenses liées à la réalisation de réseaux d'assainissement dans l'actif du budget assainissement de la CCHPB pour un montant de 116.136,68 €,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces financières et administratives afférentes,

---

### **POINT N°4 : Modification des statuts – service public de la Petite Enfance**

Madame Christine THIEL, Vice-Présidente indique que la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a introduit dans son article 17 la notion d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. La Direction Générale des Collectivités locales a eu l'occasion en juillet 2024 de préciser je cite « la loi n'a pas modifié l'existant dans la répartition des compétences entre le niveau communal et intercommunal » et d'ajouter « pour les EPCI ...où s'exercent déjà tout ou partie des 4 compétences...la modification de leur statut n'est

pas nécessaire ». Toutefois, la DGCL recommande de clarifier les statuts ou/et de les compléter le cas échéant si cela s'avérait nécessaire.

Aujourd'hui, la communauté de communes a formulé ses compétences de cette manière « création, aménagement et gestion d'équipements et de services d'accueil de la petite enfance dans le cadre de contrats signés avec la CAF. ». Cette formulation est extrêmement large mais de fait assez imprécise compte tenu de l'étendue des missions de la communauté de communes assument dans ce domaine à savoir les relais petite enfance de Boulay et Hargarten (orientations, accompagnements et conseils des parents et assistants maternels, promotion et professionnalisation du métier d'assistant maternel, ...), les 3 accueils collectifs de Boulay, Hargarten et Piblange, tatiés à toute heure pour les familles qui ne disposent pas d'offres d'accueil (horaires atypiques, assistantes maternelles malades), dispositifs de parentalités itinérants (lieu ressource labellisé parentalité) de 0 à 25 ans. Par ailleurs, la communauté de communauté a réalisé en 2023 un diagnostic précis du territoire afin de planifier et d'anticiper les actions à mener en matière d'accueil de la petite enfance et de services aux familles.

Il est donc proposé pour mettre en corrélation le service rendu par la communauté de communes avec ses statuts de compléter le chapitre des **compétences facultatives** consacrées à la compétence petite enfance et répondre pleinement aux compétences exigées pour devenir autorité organisatrice de la petite enfance (art. L. 214-3-1 du code précité) comme suit «1. **Recenser les besoins** des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de service aux familles mentionnés à l'article L. 214-1 du code l'action sociale et des familles (modes d'accueil du jeunes enfants et dispositifs de parentalité) ainsi que les modes d'accueil mentionnés au 1° et 2° du I de l'article L. 214-1-1 disponibles sur le territoire, 2. **informer et accompagner** les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents (par le biais des relais petite enfance par exemple), 3. **Planifier** au vu du recensement les besoins et le développement des modes d'accueil, 4. **Soutenir la qualité** des modes d'accueil recensés sur le territoire » Il est proposé également de compléter les statuts concernant les dispositifs mis en place en matière de soutien à la parentalité existant sur le territoire et qui font l'objet d'une reconnaissance à la fois de la CAF de la Moselle et du Département. Il est proposé d'ajouter au chapitre consacré aux compétences facultatives un alinéa « **gestion, soutien et mise en place d'actions, d'équipements, de services de soutien à la parentalité (accompagnement des publics de tous âges et de leurs familles)** ».

Après en avoir délibéré,  
Les conseillers communautaires,

#### DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'ajouter aux statuts de la communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois au **c) compétences facultatives** un deuxième alinéa concernant la compétence existante « création, aménagement et gestion d'équipements et de services d'accueil de la petite enfance dans le cadre de contrats signés avec la CAF » (sans changement) rédigé comme suit : **recenser les besoins** des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de service aux familles mentionnés à l'article L. 214-1 du code l'action sociale et des familles (modes d'accueil du jeunes enfants et dispositifs de parentalité) ainsi que les modes d'accueil mentionnés au 1° et 2° du I de l'article L. 214-1-1 disponibles sur le territoire, **informer et accompagner** les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents (RPE...), **planifier** au vu du recensement les besoins et le développement des modes d'accueil, **soutenir la qualité** des modes d'accueil recensés sur le territoire »
- 2) D'ajouter également au titre des compétences facultatives un alinéa concernant la compétence parentalité rédigé comme suit «**gestion, soutien et mise en place d'actions, d'équipements, de services de soutien à la parentalité (accompagnement des publics de tous âges et de leurs familles)**,
- 3) De notifier conformément à l'article L. 5211-17 du CGCT la présente décision aux communes membres de la CCHPB amenées à se prononcer par délibération sur cette modification statutaire dans un délai de 3 mois à réception de cette notification,

D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives afférente,

**POINT N°5 : DM 1 Budget Général et DM 1 Budget OM Boulageois**

Afin d'assurer les dépenses de fin d'année, il convient de procéder aux modifications budgétaires suivantes dans le budget général et dans le budget de l'OM Boulageois.

<b>DM1 - BUDGET GENERAL - 25900</b>				
<b>MOUVEMENTS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Sens</b>	<b>Section</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>DM1</b>
D	F	011 - Charges à caractère général	60622 - Fournitures non stockées - Carburants	- 20 000,00 €
D	F	011 - Charges à caractère général	60623 - Fournitures non stockées - Alim	53 000,00 €
D	F	011 - Charges à caractère général	60633 - Fournitures non stockées - Fournitures de voirie	1 100,00 €
D	F	011 - Charges à caractère général	60636 - Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	1 100,00 €
D	F	011 - Charges à caractère général	6065 - Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...	- 15 000,00 €
D	F	011 - Charges à caractère général	61351 - Locations matériel roulant	1 000,00 €
D	F	011 - Charges à caractère général	61358 - Autres locations mobilières	800,00 €
D	F	011 - Charges à caractère général	61521 - Entretien et réparations sur terrains	15 000,00 €
D	F	011 - Charges à caractère général	61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	11 000,00 €
D	F	011 - Charges à caractère général	6168 - Autres primes d'assurance	1 000,00 €
D	F	011 - Charges à caractère général	617 - Etudes et recherches	- 40 000,00 €
D	F	011 - Charges à caractère général	6188 - Autres frais divers	200,00 €
D	F	011 - Charges à caractère général	62268 - Autres honoraires, conseils.	60 000,00 €
D	F	011 - Charges à caractère général	6231 - Annonces et insertions	5 000,00 €
D	F	011 - Charges à caractère général	6232 - Fêtes et cérémonies	- 15 000,00 €
D	F	011 - Charges à caractère général	6236 - Catalogues et imprimés	10 000,00 €
D	F	011 - Charges à caractère général	6251 - Voyages, déplacements et missions	7 000,00 €
D	F	011 - Charges à caractère général	6281 - Concours divers (cotisations...)	- 27 300,00 €
D	F	011 - Charges à caractère général	62878 - Remboursements de frais à des tiers	600,00 €
D	F	011 - Charges à caractère général	63512 - Taxes foncières	2 000,00 €
D	F	014 - Atténuations de produits	73951 - Fraction comp. TFPB et taxe d'habitation sur les résid. princ.	21 000,00 €
D	F	014 - Atténuations de produits	73952 - Fraction compensatoire de la CVAE	3 500,00 €
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	657341 - Subventions de fonctionnement aux communes membres du GFP	65 000,00 €
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	657382 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics divers	31 000,00 €
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	65741 - Subventions de fonctionnement aux ménages	17 000,00 €

D	F	67 - Charges spécifiques	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,00 €
				190 500,00 €
<b>MOUVEMENTS RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Sens	Section	Chapitre	Compte	DM1
R	F	70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	706881 - Cotisations obligatoires	13 000,00 €
R	F	73 - Impôts et taxes	7352 - Fraction compensatoire de la CVAE	325 000,00 €
R	F	731 - Fiscalité locale	73118 - Autres contributions directes	2 500,00 €
R	F	731 - Fiscalité locale	7318 - Autres fiscalités locales	- 150 000,00 €
R	F	74 - Dotations et participations	74832 - Etat - CVAE et CFE	- 120 000,00 €
R	F	74 - Dotations et participations	74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	120 000,00 €
				190 500,00 €

<b>DM 1 - BUDGET OM BOULAGEOIS - 25901</b>		
Chapitre	Compte	Montant DM1
011 - Charges à caractère général	6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	6 500,00 €
011 - Charges à caractère général	61521 - Entretien et réparations bâtiments publics	- 10 000,00 €
011 - Charges à caractère général	61528 - Entretien et réparations autres biens immobiliers	- 13 500,00 €
011 - Charges à caractère général	61551 - Matériel roulant	1 500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	6541 - Créances admises en non-valeur	- 4 500,00 €
67 - Charges exceptionnelles	678 - Autres charges exceptionnelles	20 000,00 €

Après en avoir délibéré,  
 Les conseillers communautaires,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'approuver les modifications budgétaires présentées,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives afférente,

**POINT N°6 : Rapport Public sur la Qualité du Service « Assainissement ».**

Monsieur Jean-Claude BRETNACHER, Vice-Président indique que le rapport a été communiqué à l'ensemble des conseillers communautaires. Il en retrace les grandes lignes.

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'approuver le rapport public sur la qualité du service « assainissement »,

---

**POINT N°7 : Avenant au contrat de délégation de service public – assainissement.**

Monsieur Jean-Claude BRETNACHER, Vice-Président indique que ce contrat est échu au 1<sup>er</sup> juin 2025 mais compte tenu de la durée des procédures de dévolution des contrats de concession, il paraît opportun de fixer le terme de ce contrat à une date ultérieure pour permettre le déroulement de la procédure. Le Bureau propose un avenant de durée au contrat dont le terme serait le 1<sup>er</sup> novembre 2025.

Après en avoir délibéré,  
Les conseillers communautaires,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'approuver la proposition d'avenant proposée par le Président qui étend l'échéance du contrat de concession pour la gestion de l'assainissement du 30 mai 2025 au 31 octobre 2025 ,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

---

**POINT N°8 : Classement de l'office du tourisme de Saint Avold.**

Monsieur Denis BUTTERBACH, Vice-Président indique que le classement de l'office de tourisme est valable pour 5 ans et doit être renouvelé. La proposition doit être approuvée par le Conseil Communautaire. Le Conseil d'Administration a souhaité demander un classement en catégorie 2.

Après en avoir délibéré,  
Les conseillers communautaires,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'approuver la proposition de l'office de tourisme de Saint Avold pour un classement en catégorie 2
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

Les membres du Conseil Communautaire